

Ce formulaire est destiné à vous informer concernant l'utilisation d'acitrétine (Soriatane®) pour le traitement du psoriasis.

Dates de mise sur la marche en France : 12/09/1988 (Roche) puis 15/10/2014 5actavis)

Qu'est-ce que l'acitrétine ?

L'acitrétine (Soriatane®) est un médicament dérivé de la vitamine A. La vitamine A, composant naturel de l'organisme contenu dans la viande sous forme de rétinol ou dans les légumes sous forme de carotènes, intervient dans la croissance des os, dans la vision et stimule la production de mélanine (pigment responsable de la couleur de la peau). L'acitrétine intervient aussi dans la régulation de la croissance et de la différenciation des cellules de la peau. Ce médicament est utilisé dans le traitement de dermatoses inflammatoires comme le psoriasis ou le lichen plan.

Comment se déroule le traitement par acitrétine ?

La première prescription d'acitrétine doit être réalisée par un dermatologue. Le renouvellement peut être fait par le médecin traitant.

En général, avant le traitement par acitrétine, il est important d'effectuer une prise de sang comportant un bilan des lipides du sang (cholestérol, triglycérides), un dosage de la glycémie, un bilan du foie et du rein.

Pour les femmes en âge d'avoir des enfants, le traitement par l'acitrétine ne peut être envisagé que sous certaines conditions de prescription et de délivrance. En effet, comme toutes les autres molécules de la famille des rétinoïdes, l'acitrétine est tératogène, c'est-à-dire qu'il est à l'origine de malformations du fœtus quand le médicament est donné à une femme enceinte ou dans la période de conception. Ainsi, cette prescription nécessite le recueil d'un accord de soins ainsi que la délivrance par votre dermatologue d'un carnet-patient complété. Une contraception efficace est obligatoire au moins 1 mois avant le début du traitement (pilule, stérilet, implant...). Un test de grossesse doit être réalisé tous les mois et 3 jours avant la prescription initiale ou le renouvellement du traitement. Par précaution, la contraception est maintenue jusqu'à 3 ans après l'arrêt du traitement. Les tests de grossesse se poursuivront à rythme régulier **pendant 3 ans après la fin du traitement**

Une fois que le bilan biologique est réalisé, votre médecin vous prescrira l'acitrétine à la dose de 10 à 25 mg tous les jours (sous forme de gélules) pour débuter. La dose d'acitrétine pourra être augmentée jusqu'à 50 mg par jour, selon votre tolérance, en 3 à 4 mois. Le traitement doit être pris au cours d'un repas ou avec du lait pour améliorer l'absorption du médicament. Il n'y a pas de recommandations particulières en cas d'oubli du traitement. En cas d'association de l'acitrétine à la photothérapie, la dose sera le plus souvent maintenue à 25 mg par jour.

Une prise de sang de contrôle du bilan des lipides dans le sang, du bilan du foie pourra être effectuée à 1 mois puis à un rythme adapté à chaque patient. Le suivi des tests sanguins de grossesse est détaillé plus haut.

Durée du traitement par acitrétine

Dans le psoriasis, la durée du traitement par acitrétine varie de plusieurs mois à plusieurs années en fonction de l'efficacité et de la tolérance.

Comment est pris en charge le traitement par acitrétine ?

L'acitrétine est un médicament de niveau 1, dont le remboursement par la sécurité sociale est de 65%.

Quels sont les bénéfices attendus du traitement par acitrétine ?

L'efficacité du traitement par acitrétine dans le psoriasis en plaques (forme la plus courante) est modérée quand le traitement est utilisé seul. Le traitement par acitrétine dans le psoriasis en plaques peut s'envisager quand le psoriasis

nécessite un traitement systémique. Une association acitrétine-photothérapie (en cabine dermatologique) permet d'obtenir une plus grande efficacité sur le psoriasis en plaques, l'effet maximum est obtenu en environ trois à quatre mois. L'acitrétine est utilisée avec une meilleure efficacité dans des formes de psoriasis moins courantes (psoriasis pustuleux généralisé ou localisé) et dans les cas de psoriasis chez l'enfant.

Quels sont les effets secondaires les plus fréquents d'un traitement par acitrétine ?

L'acitrétine est un traitement utilisé depuis plus de 30 ans, dont les effets secondaires sont connus et pour la plupart transitoires. L'effet secondaire le plus fréquent de l'acitrétine, comme pour tous les autres rétinoïdes, est la sécheresse de la peau et des muqueuses (yeux, bouche...). De même, certains patients rapportent une perte de cheveux au début du traitement. Des maux de tête, des douleurs abdominales et musculaires peuvent être notées également au début du traitement. Ces symptômes sont le plus souvent transitoires, s'ils persistent parlez-en à votre médecin. En cas de symptômes qui vous inquiètent pendant que vous prenez ce médicament, consultez votre médecin.

Y a-t-il des précautions à prendre lors du traitement par acitrétine ?

- La principale précaution à prendre, chez les femmes en âge d'avoir les enfants, est l'obligation d'une contraception efficace. Compte tenu des risques de malformation du fœtus et de la contraception qui doit se poursuivre jusqu'à 3 ans après la fin de l'arrêt du traitement, une autre option thérapeutique doit être envisagée avec votre médecin si vous êtes une femme en âge d'avoir des enfants.
En cas de grossesse sous acitrétine, vous devez immédiatement consulter votre médecin.
L'allaitement est contre indiqué.
- Compte tenu de risque de malformations des fœtus sous acitrétine, le don du sang n'est pas possible pendant toute la durée du traitement.
- Attention à certaines interactions médicamenteuses, la prise d'acitrétine (plus généralement de rétinoïdes) est contre indiquée en association avec un traitement par antibiotiques de la famille des cyclines car risque d'hypertension intra-crânienne.
- L'acitrétine peut augmenter votre susceptibilité aux coups de soleil, utilisez une protection solaire efficace en cas de besoin.
- De façon exceptionnelle, l'acitrétine et plus généralement les rétinoïdes peuvent agir sur votre humeur. Si vous vous sentez triste, sans envie, avec des idées noires, informez votre médecin.
- Une diminution de la vision nocturne est possible.
En raison de la sécheresse cutanée et muqueuse fréquente sous acitrétine, il est recommandé d'appliquer fréquemment un baume hydratant sur les lèvres et d'éviter le port de lentilles de contact.
- Par contre, le traitement n'entraîne pas de prise de poids et il n'y a pas de risque accru de cancer avec l'acitrétine.

Autres précautions à prendre pendant le traitement par acitrétine :

- Il est important d'informer votre médecin que vous êtes traité par acitrétine avant de prendre un autre médicament.
- Un suivi régulier par votre médecin traitant et/ou votre dermatologue est nécessaire pendant le traitement.

En cas de questions concernant ce traitement ou en cas d'urgence, vous pouvez toujours joindre le dermatologue hospitalier en appelant au -----. Ou le dermatologue libéral au -----.